Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2022-305 sur les usages conditionnels

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2022-305 sur les usages conditionnels a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2022.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 25e jour de janvier 2023.

*(s) Caroline Provost*_____
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe